



Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du service Amelys Vélolib'

Article 1 – Champ d'application

Sous l'autorité de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, Keolis Montargis délégataire du service public, met en œuvre son offre de mobilités alternatives. Dans ce cadre, un service de location de vélos à assistance électrique – VAE, sur un modèle de vélos en Libre-Service (VLS), est déployé à la date du présent Règlement.

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après les « CGVU ») sont applicables aux services de vélos en libre-service délivré sur le territoire de l'agglomération montargoise et exploité par Keolis Montargis sous la dénomination « Amelys Vélolib' ».

Article 2 – Objet

Ce présent règlement définit les conditions dans lesquelles les clients particuliers, ci-après les Clients, peuvent utiliser le service de Vélo en libre-service « Amelys Vélolib' » sur le territoire de l'Agglomération Montargoise, et précise leurs droits et leurs obligations découlant de la souscription, par le Client, à un ou plusieurs services.

La souscription au Service par le Client entraîne son acceptation de l'intégralité des présentes CGVU. Ces CGVU sont consultables et téléchargeables à tout moment sur www.amelys.fr.

Ces CGVU s'appliquent à la fois au Payeur et à l'Utilisateur même lorsque ce dernier n'a pas personnellement souscrit à la demande de prélèvement. Le Payeur s'engage alors à lui communiquer les présentes CGVU.

Article 3 – Définitions

Client	désigne à la fois le Payeur et l'Utilisateur.
Exploitant	désigne Keolis Montargis à qui la gestion et l'exploitation du Service est confiée par l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (l'AME).
Matériel	désigne les Vélos, ainsi que les cadenas Fredo.
Opérateur	désigne Fredo à qui la gestion de l'application et des cadenas est confiée.
Payeur	désigne toute personne physique ou morale, ayant la capacité de contracter, procédant à l'achat ou la souscription d'un ou plusieurs Services.

Règlement	désigne le présent document recensant les conditions générales de vente et d'utilisation.
Service	désigne le service de Vélo en libre-service « Amelys Vélolib' » proposé par l'AME et confié à Keolis Montargis.
Stations	désigne une zone de stationnement des Vélos équipée d'arceaux.
Utilisateur	désigne toute personne physique utilisant le Service.
Vélo	désigne les vélos à assistance électrique (VAE) utilisés dans le cadre du Service proposé par l'AME et confié à Keolis Montargis.

Article 4 – Description du Service

4.1 Accès au Service

L'Exploitant met en place le Service de location en libre-service au profit du Client qui y adhère, pour lui permettre de partir avec un Vélo selon les modalités décrites ci-après.

Le Service est constitué de stations virtuelles qui permettent au Client de louer et de restituer les vélos utilisés dans le cadre du service proposé.

L'Exploitant met à disposition les vélos en bon état de fonctionnement, vérifiés quotidiennement. L'Opérateur fournit l'application nécessaire à la prestation de Service aux Utilisateurs, contre rémunération.

Le Service est accessible dans la limite des vélos disponibles dans chaque station, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sans interruption sauf :

- en cas de force majeure ou édicition par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de l'usage d'une ou plusieurs stations ou de la circulation cycliste sur le territoire d'implantation du Service,
- en cas d'arrêt de maintenance du système d'exploitation et/ou du système informatique

L'Exploitant ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de suspension du Service liée à l'une des raisons impératives précitées. L'Exploitant s'engage à mettre tout en œuvre dans la limite des informations dont il a connaissance pour informer en temps réel l'Utilisateur des conditions de disponibilité du Service via l'application.

Pour toute question relative à l'utilisation du Service Amelys-vélolib, un « Service Clients » accessible est mis à disposition des utilisateurs :

- par courriel : contact@amelys.fr
- par téléphone au 02 38 852 853 (coût d'une communication locale)
- via un formulaire de contact et FAQ : 7j/7 et 24h/24
- par courrier postal : Maison de la Mobilité Amelys – 5 place Mirabeau – 45 200 Montargis

Le « Service Clients » pour Amelys-vélolib est également accessible via l'application mobile Fredo.

4.2 Connexion à l'application de location

L'application Fredo, téléchargeable sur internet, permet de :

- Créer un compte sur l'application mobile Fredo. Lors de sa première connexion à l'application, l'Utilisateur crée son compte et renseigner : Nom, Prénom, Adresse e-mail, N° téléphone, Mot de passe ;

- Louer un vélo situé sur une station virtuelle selon les modalités ci-après.

L'utilisation de l'application et de ses Services n'est possible qu'après inscription préalable par l'Utilisateur.

Lors de la création du compte utilisateur, des informations exactes et complètes doivent être fournies. En cas de modifications, les données de l'Utilisateur doivent être mises à jour ; les données incorrectes doivent être corrigées.

L'Utilisateur est seul responsable du choix de ses identifiants à l'égard des droits des tiers, notamment en matière d'usurpation d'identité ou de droits de propriété intellectuelle, ainsi que du maintien de leur caractère confidentiel.

Le compte créé doit être attaché à une carte bancaire. Pour ce faire, l'Utilisateur doit :

- saisir ses coordonnées bancaires
- valider le protocole de sécurité associé
- cocher la case prévue à cet effet pour accepter le présent Règlement et, autoriser l'Exploitant à prélever jusqu'à 800 euros au titre du dépôt de garantie en cas de non-respect des obligations

La finalisation de la souscription se traduit par l'autorisation du Client à débiter sur la carte bancaire dont il a lui-même enregistré ses coordonnées, le montant dû au titre des usages payants ainsi que le dépôt de garantie.

Dans tous les cas, l'accès au Service est conditionné par l'engagement du Client à maintenir une carte bancaire valide pendant toute la durée de l'utilisation du vélo. Au besoin, il met à jour ses coordonnées et date de validité de sa carte directement sur son Compte.

Pour bénéficier de l'intégralité des fonctionnalités du Service, il appartient au Client de mettre à jour sur son smartphone, l'application mobile Fredo.

Une fois le compte créé sur l'application, l'accès au Service, permet de :

- s'authentifier et accéder aux informations présentes sur son Compte ;
- consulter l'emplacement des stations situées à proximité ;
- vérifier la disponibilité des vélos ;
- déverrouiller un vélo ou le restituer ;
- obtenir une confirmation de restitution ;
- contacter le Service Clients ;
- consulter le Règlement d'Utilisation du Service ;
- consulter ses factures et locations effectuées ;
- demander la suppression de son compte ;
- modifier ses coordonnées bancaires ;
- consulter un tutoriel d'utilisation.

Le vélo est équipé d'un cadenas disposant d'un moyen d'identification permettant au Client :

- de débloquer puis d'utiliser le vélo.
- de clôturer sa location en le restituant dans une station.

Le développement, le paramétrage et la maintenance logicielle de l'application de location Fredo relèvent de la responsabilité de l'Opérateur, titulaire de la propriété intellectuelle de la solution technologique utilisée : la société Fredo, 22 rue Burdeau, 69 001 Lyon, immatriculée sous le numéro 894 093 574.

Article 5 – Conditions tarifaires et modalités de paiement

5.1 Tarifs

Les tarifs applicables sont validés par délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing ; ils sont intégrés dans l'application mobile Fredo, et valables au moment de la location par le Client.

En acceptant de souscrire à la location, le Client est réputé être pleinement informé de la tarification applicable.

Le déverrouillage du vélo, d'un montant de 50 centimes TTC, est facturé dès la validation de l'opération de location sur l'application.

La consommation du Client est facturée dès le déclenchement du Service ; le prix est établi en fonction de la durée d'utilisation du Service. Le montant d'une heure entamée correspond à la somme de 2 euros TTC.

Au-delà de la 1ère heure d'utilisation, toute heure entamée est entièrement due.

La durée totale de chaque utilisation du service est limitée à 24 heures.

En cas de litige sur la durée d'utilisation, les données délivrées par le serveur informatique du Service « Amelys Vélobib' » feront foi, sauf preuve contraire apportée par le Client par tous moyens.

5.2 Modalités de paiement

Le montant de la location est facturé directement sur la carte bancaire que le Payeur aura renseignée dans l'application mobile. En saisissant son numéro de carte bancaire, le Payeur autorise l'Opérateur à prélever sur la carte bancaire renseignée tous les montants dus au titre de l'utilisation du Service conformément aux CGVU.

Les tarifs en vigueur sont disponibles en agence et sur le site internet www.amelys.fr. A chaque modification du tarif, le montant du prélèvement s'effectuera au nouveau tarif en vigueur, après information du Client par tout moyen.

En cas de refus express par le Client, il pourra résilier son abonnement.

Le Payeur certifie qu'il dispose de la capacité, du consentement ou du pouvoir requis pour associer la carte bancaire à son compte, et pour être débité sur cette carte des frais d'utilisation du Service. Il garantit que la carte bancaire associée à son compte est effectivement valide au moment de la souscription du Service et qu'elle demeure valide jusqu'à la restitution effective du vélo.

L'opérateur procède, une fois le Matériel restitué, au prélèvement bancaire pour le paiement du Service et les éventuels dépassements horaires (cf. article 5.1) et le cas échéant, pour le montant du dépôt de garantie dans les conditions définies à l'article 5.3 ci-après.

Le Payeur peut être différent de l'Utilisateur. Le Payeur doit être obligatoirement majeur ou mineur émancipé (dans ce cas-là, un justificatif légal doit être fourni à Keolis Montargis). Un Payeur peut prendre en charge plusieurs abonnements au profit d'un ou plusieurs utilisateurs. Pour les Utilisateurs de moins de 16 ans, seul le responsable légal peut souscrire un abonnement.

5.3 Pré-autorisation et dépôt de garantie

Au début du trajet, l'Opérateur, procède à une préautorisation. Il peut interroger et débiter la carte bancaire de l'Utilisateur en vue de garantir le paiement de la location.

Cette préautorisation, d'un montant de 10 euros peut temporairement apparaître sur le compte bancaire du client.

A l'issue de la location, si le montant dû est égal ou inférieur au montant préautorisé, seul le montant réellement dû est débité et le solde est libéré. Si le montant dû est supérieur au montant préautorisé, le montant préautorisé est débité et une seconde opération de paiement, distincte, est réalisée pour la différence après notification du Client.

En l'absence de toute opération de débit de la part de Keolis Montargis, la pré-autorisation est automatiquement levée par l'établissement bancaire du Client à l'expiration d'un délai qui dépend de la banque du Client sans action requise du Client.

Le Client est informé que le montant préautorisé vient temporairement réduire son plafond de paiement disponible au moyen de la carte utilisé, et ce jusqu'à la levée du blocage. En cas d'utilisations successives, plusieurs préautorisations peuvent se cumuler.

Un dépôt de garantie d'un montant de 800€ sera constitué par autorisation de prélèvement ou par carte bancaire lors de la souscription du Service. Il ne sera pas encaissé au moment de la souscription.

En cas de dépassement de la durée maximale de location autorisée comme en cas de dommages subis par le Vélo pendant la durée d'utilisation, notamment en cas de vol, de disparition, de détérioration ou de non-restitution par le Client, sauf fait d'un tiers, de l'Exploitant ou cas de force majeure, l'Exploitant se réserve la possibilité de faire supporter au Client les montants correspondant au vol comme aux dommages subis par le vélo et sur les accessoires du kit batterie pendant la location. Cela consistera d'abord en un prélèvement sur le dépôt de garantie, puis en les facturant si ce dernier était insuffisant pour couvrir le vol ou les dommages, ce que le Client accepte dès à présent.

En cas de non-restitution par l'Utilisateur du vélo et des accessoires du kit batterie, dans un délai de 24 heures, le Vélo sera considéré comme volé, l'Exploitant procédera alors à l'encaissement total du dépôt de garantie.

5.4. Impayés

Lorsque les sommes dues ne sont pas réglées, l'abonnement est immédiatement suspendu. Un Client dont le compte est resté débiteur ne peut pas souscrire de nouveaux abonnements par prélèvement automatique, tant que les sommes dues ne sont pas réglées.

Article 6 : Conditions particulières

6.1. Restrictions à l'usage du Service

Le Service est réservé aux personnes âgées de 16 et plus. L'Utilisateur déclare être apte à la pratique du vélo, n'avoir aucune contre-indication médicale. Il doit, par ailleurs, être en bonne condition physique et de taille suffisante pour utiliser le vélo en toute sécurité.

L'inaptitude peut être entendue comme :

- L'impossibilité d'effectuer certains mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture)
- L'impossibilité de réaliser certains efforts (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire).

Le Matériel reste la propriété exclusive de l'Exploitant pendant toute la durée d'utilisation du Service.

Le Client est autorisé à utiliser le Vélo pour un usage privé et raisonnable, ce qui exclut notamment :

- Toute utilisation en relation avec une activité illégale, immorale ou contraire aux bonnes mœurs ;
- Toute utilisation pouvant mettre en péril le Client ou des tiers, notamment sous l'emprise de l'alcool ou de drogues ;
- Toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable, en particulier les dispositions du code de la route ;

- Toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le Matériel ;
- Toute utilisation d'activité commerciale ;
- Toute utilisation par une personne autre que le Client ;
- Le transport de quelque passager de quelque façon que ce soit et notamment d'enfants sur le Vélo par tout moyen (ex : porte bébé, etc.) ;
- Le transport d'animaux ;
- Le transport de tout élément/objet illégal ou dangereux ;
- Le transport dans le panier avant du Vélo d'une charge supérieure à 5 kg ou un objet volumineux ;
- Tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du Matériel ;
- Tout acte ou tentative de forçage, crochetage, modification du Matériel de quelque manière que ce soit ;
- Tout ajout d'accessoire(s) ou de tout autre objet sur le Matériel ;

Plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo.

Le Client ne peut utiliser le Matériel du Service « Amelys Vélolib » qu'à l'intérieur des limites administratives de l'Agglomération Montargois et rives du Loing, ainsi que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes, dans le respect du code de la route. Si le Client contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du Matériel, l'Exploitant ne pourra pas être tenu pour responsable.

L'Exploitant se réserve le droit de suspendre l'accès au compte de l'Utilisateur de plein droit et sans indemnité s'il s'avère que l'Utilisateur ne respecte pas les conditions prévues au présent article, et notamment en cas de vandalisme et mise en danger d'autrui.

L'Exploitant se réserve le droit de refuser tout nouvel achat ou abonnement à un débiteur avec lequel un litige relatif au paiement d'un achat antérieur est toujours ouvert.

L'Exploitant se réserve le droit de refuser tout nouvel achat à un Client dont l'abonnement a déjà été résilié pour fraude établie. Ce refus peut être opposé pendant une durée de 3 ans à compter de la résiliation

6.2. Déclarations et responsabilités de l'Utilisateur

Le client est seul responsable de la mise à jour des coordonnées personnelles et des conséquences dommageables que pourraient entraîner l'absence de communication de toute modification s'y rapportant.

Le Client déclare avoir la responsabilité de gardien du Matériel depuis sa mise à disposition jusqu'à sa restitution.

Le Client s'engage à utiliser le Matériel avec soin, à pourvoir à son entretien, à le rapporter à l'issue de la période d'utilisation, dans l'état où il se trouvait lors du retrait.

Le Client dégage l'Exploitant de toute responsabilité découlant de l'utilisation du Matériel, pendant toute la durée d'utilisation, y compris en cas de restitution tardive, notamment en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers ou à lui-même résultant de sa propre négligence, du non-respect du Code de la route, ou d'une utilisation non conforme du Matériel. L'Exploitant reste responsable des dommages qui seraient la conséquence directe d'un défaut d'entretien avéré ou d'un vice de fabrication du Matériel loué.

Le tuteur légal de tout mineur sera tenu responsable pour tout dommage causé directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service.

Il est conseillé au Client d'être titulaire d'une assurance responsabilité civile qui couvrira les dommages causés par l'utilisation de l'équipement.

L'utilisateur reste seul responsable de son vélo. L'Exploitant n'est pas responsable de la surveillance du vélo loué, ni des vols et dommages de toute nature qui pourraient survenir en son endroit.

Le Client reste seul responsable vis-à-vis des autres tiers, des dégâts qu'il pourrait occasionner directement ou indirectement avec son véhicule à deux roues, hormis en cas de force majeure, faute de l'Exploitant ou fait d'un tiers.

Les Clients sont tenus de déclarer immédiatement à l'Exploitant les dommages qu'ils ont provoqués.

Le Matériel est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Conformément à l'article 4.1, le matériel est vérifié quotidiennement.

Le vélo étant placé sous la responsabilité de l'Utilisateur, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du vélo loué, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non limitative) :

- la bonne fixation de la selle, des pédales et des poignées.
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage.
- le bon état général du cadre et des pneumatiques.

Dans le cas contraire, l'Utilisateur doit signaler tout incident sur son compte et/ou auprès du Service Clients et reverrouiller le vélo dans une zone Vélobib', avant d'en déverrouiller un autre.

Il est en outre recommandé à l'Utilisateur :

- d'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries.
- d'effectuer le réglage de la selle pour adapter sa hauteur à sa morphologie.
- de porter un casque homologué et des vêtements adaptés.

Le port du gilet haute visibilité est obligatoire pour les cyclistes hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante. Cela inclut des conditions comme le brouillard, la pluie battante, ou le crépuscule. Ne pas le porter constitue une infraction au Code de la Route.

En agglomération, le gilet n'est pas obligatoire mais recommandé pour améliorer la visibilité et la sécurité des cyclistes.

En cas de constatation de l'utilisation d'un vélo contraire aux dispositions du présent CGVU, l'Utilisateur s'engage à restituer le vélo à tout moment, à la première demande de l'Exploitant ou de ses représentants et de ses prestataires.

Le partage de compte n'est pas autorisé. Le Client est cependant autorisé à louer plusieurs vélos simultanément dans la limite de 2.

6.3. Dégradation, destruction et disparition du vélo

L'Utilisateur assume la garde du vélo loué et met tout en œuvre pour éviter sa dégradation, sa destruction ou sa disparition.

En cas de dégradation du Vélo au cours de son utilisation, l'Utilisateur s'engage à restituer le Vélo dans l'une des Stations situées sur le territoire de l'Agglomération Montargoise puis à signaler les dommages au Service Clients Amelys, dans les meilleurs délais, par tout moyen décrit au paragraphe 4.1 ; il en est ainsi pour la perte ou le vol du vélo, ou tout autre problème relatif à son fonctionnement, à son état général.

En cas de disparition du vélo dont il est responsable, l'Utilisateur a l'obligation de signaler cette disparition au Service Clients Amelys et de déposer dans les 72 heures auprès des services de police, une plainte pour vol du vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité jusqu'à la communication au Service Clients Amelys d'une copie dudit dépôt de plainte.

Au-delà de 24 heures de location sans passage par une station, le vélo est considéré comme non restitué et volé ; l'Exploitant se réserve alors la possibilité de faire supporter au Client les montants de couverture du dommage par retenue du dépôt de garantie, tel que décrit au paragraphe 5.3. L'Utilisateur accepte par avance que tout manquement à ses obligations de restitution donnera lieu à la retenue du dépôt de garantie. L'Exploitant sollicitera le Client afin de l'avertir.

6.4. Cas d'exclusion de la responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur ou, le cas échéant, sa ou son représentant légal pourra s'exonérer de sa responsabilité dans les conditions de droit commun et notamment en cas de force majeure, ou en apportant la preuve du fait d'un tiers.

Article 7 – Autres conditions d'utilisation des vélos

7.1. Stationnement du vélo en fin de location

Afin d'assurer l'attache du vélo, l'Utilisateur s'engage à attacher le vélo à un endroit sûr et autorisé, qui n'empiète ni sur le domaine public, ni sur une propriété privée, et ne cause aucune gêne à la circulation.

Il devra verrouiller systématiquement le vélo avec la fonctionnalité « arrêt minute » dès qu'il s'arrête et, que le vélo est hors de sa surveillance. La location reste active pendant cette manipulation, ce qui permet de garantir la conservation de son vélo.

En fin de location, l'Utilisateur enchaîne son vélo sur l'arceau d'une station virtuelle reportée sur la carte interactive de l'application Fredo, de manière à ce que le vélo ne puisse pas être subtilisé.

Lors de cette manipulation, il est demandé à l'Utilisateur, de prendre une photo du vélo stationné afin d'attester de la conformité du stationnement. Dans l'éventualité d'un litige, il appartiendra à l'Utilisateur, d'apporter la preuve du bon stationnement et de sa bonne foi. La photo devra être suffisamment éclairée et cadrée de telle sorte à pouvoir s'assurer que le vélo était bien attaché à un mobilier urbain fixe et autorisé.

En cas de disparition d'un vélo, la photo pourra servir de preuve pour déterminer l'imputabilité et le règlement de pénalité.

En fin de location, un relevé GPS du téléphone sera réalisé pour localiser le vélo.

La qualité de la puce GPS du téléphone de l'Utilisateur ne relève pas de la responsabilité de l'Exploitant. Dans l'éventualité où l'Utilisateur ne parviendrait pas à restituer le vélo loué au motif de la qualité de la puce GPS du téléphone utilisé, il lui appartient de se rendre à une autre station ou à changer de téléphone afin de pouvoir restituer le vélo dans les conditions normales.

En fin de location, l'utilisateur vérifiera sur son écran que le trajet est bien terminé, et que le vélo est déconnecté.

Dans le cadre d'une amélioration continue du service, l'Utilisateur pourra être invité à répondre à un questionnaire sur sa satisfaction et l'impact du service sur sa mobilité.

7.2. Signaler une panne

L'Utilisateur est invité à signaler tout défaut constaté sur un vélo (exemple : crevaison, serrure grippée, problème de freinage, etc). Ce signalement s'effectue directement auprès du Service Clients, de préférence à la fin du trajet ou dans un délai de 24 heures suivant la location.

Dès la réception de l'alerte, le vélo concerné est temporairement retiré de la location afin de permettre l'intervention des équipes techniques de l'Exploitant. Cette option ne doit être utilisée qu'en cas de dysfonctionnement avéré. En cas d'abus manifeste et répété, l'Exploitant se réserve le droit de suspendre ou de clôturer le compte de l'Utilisateur, après un premier avertissement.

Article 8 : Résiliation du compte

8.1. Résiliation à l'initiative du Client

L'Utilisateur pourra supprimer son compte après la restitution du Vélo, via l'application Fredo. Il n'en demeure pas moins débiteur de toutes les sommes dues à raison de l'utilisation du Service.

8.2. Résiliation à l'initiative de l'Exploitant

L'Exploitant se réserve le droit de suspendre l'accès au Service à l'Utilisateur fautif jusqu'à régularisation de la situation, après mise en demeure préalable, de remédier au manquement, resté infructueux dans un délai raisonnable.

Sont notamment considérés comme faute de la part de l'Utilisateur :

- l'utilisation d'une carte bancaire expirée ou invalide ;
- le défaut de paiement partiel ou total du prix d'un trajet ou de tout montant dû au titre du Service ;
- l'utilisation non conforme du Service au présent Règlement d'utilisation ;
- le vandalisme, la destruction ou disparition récurrente des équipements.

Le règlement des trajets effectués préalablement à la suspension est pleinement dû.

L'Exploitant est autorisé à résilier, de plein droit et sans indemnité, le compte et le forfait de l'Utilisateur dans les situations où l'Utilisateur ne se conforme pas aux présentes CGVU, en cas d'utilisation frauduleuse, en cas de mise en danger de la vie d'autrui, en cas de fraude dans la déclaration du dossier d'inscription au service, et en cas d'impayés des prestations.

Article 9 : Données personnelles

L'Exploitant, à travers le Service Amelys Vélolib, collecte les données personnelles aux fins de gestion des abonnements et de suivi de ses clients, de sa prospection commerciale, de la prévention et de la réalisation d'analyses statistiques ainsi que la lutte contre la fraude pendant toute la durée de validité de l'abonnement. Elles sont destinées aux services habilités et devant en connaître dans le cadre des finalités susmentionnées de Keolis Montargis (dont le service client), ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants dans l'Union européenne auxquelles fait appel l'Exploitant dans le cadre de l'exécution du Service (hébergeur etc.), ainsi qu' à des tiers pour des motifs juridiques, dans le cas où l'Exploitant serait tenue de se conformer aux lois et aux règlements et aux requêtes et ordres légaux ou si cela est permis par la Loi.

Les données du Client sont conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des Services de l'Exploitant. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité sur www.amelys.com.

Conformément à la réglementation applicable, les données sont traitées lorsqu' il y a un fondement légal qui permet à l'Exploitant de le faire. Les finalités de traitement reposant sur le fondement de l'exécution contractuelle (ou précontractuelle) concernent :

- La gestion des inscriptions au Service,
- La gestion des Contrats de location et de suivi de ses clients,
- La gestion des réclamations.

Les finalités de traitement reposant sur le fondement de l'intérêt légitime concernent :

- La réalisation d'analyses statistiques d'utilisation du Service, La gestion des demandes d'information,
- Des éventuels contentieux dans le cadre de l'utilisation du Service.

Les finalités de traitement reposant sur l'obligation légale, concernent :

- La gestion des demandes des clients d'exercice de leurs droits,
- La gestion de la lutte contre la fraude.

Les données collectées sur le fondement du consentement du Client, concernent :

- La gestion de la prospection commerciale.

Les données collectées sont traitées et hébergées au sein de l'UE.

Toutefois, des transferts de données en dehors de l'UE peuvent intervenir. Tout transfert des données en dehors de l'UE est réalisé avec des garanties appropriées qui sont conformes à la réglementation applicable en la matière, soit car les pays destinataires bénéficient d'une décision d'adéquation, soit car ces transferts sont encadrés par la mise en place de Clauses Contractuelles Types validées par la Commission Européenne.

Pour plus d'informations concernant le traitement de données personnelles de l'Exploitant, le client se réfère à la Politique de confidentialité disponible sur le site www.amelys.fr

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679/UE du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de suppression, et/ou de portabilité de ses données personnelles et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée. Le Client peut également s'opposer à des traitements à des fins commerciales.

Le Client peut exercer ses droits ou adresser toute autre question relative au traitement de ses données personnelles par courrier à : Keolis Montargis – Délégué à la Protection des Données 16, rue de la Baraudière – 45700 VILLEMANDEUR, par e-mail à donneespersonnelles.amelys@keolis.com .

Article 10 : Démarchage téléphonique

Conformément aux dispositions de l'article L223-1 du code de la consommation, l'Exploitant s'engage à procéder au démarchage téléphonique uniquement dans le cadre d'un contrat en cours et en rapport avec l'objet de ce contrat ou portant sur des produits ou services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité ou si le client a préalablement donné son consentement explicite à être contacté à des fins de prospection commerciale. L'Exploitant s'engage à respecter la législation en vigueur relative à la prospection commerciale, notamment les dispositions de la loi n°2025-594 du 30 juin 2025 et le décret n° 2022-1313 du 13 octobre 2022 relatif à l'encadrement des jours, horaires et fréquence des appels.

Le Client peut exercer ses droits ou adresser toute autre question par courrier à Maison de la Mobilité Amelys - 5 Place Mirabeau - 45200 Montargis ou par mail à l'adresse www.amelys.fr.

Article 11 : Réclamations

Toute réclamation peut être présentée à l'adresse suivante : Maison de la Mobilité Amelys - 5 Place Mirabeau – 45 200 Montargis, ou par mail à l'adresse contact@amelys.fr.

Toute réclamation concernant la facturation d'un abonnement Amelys Vélolib doit être réalisée rapidement.

En cas de contestation, le Client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, s'il n'est pas satisfait de la suite donnée par l'Exploitant à sa réclamation préalable.

Conformément aux articles L.612 et suivant du Code de la consommation, le Client, après avoir saisi le service client de Keolis Montargis et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut saisir la MTV Médiation Tourisme Voyage par courrier postal (BP 80303 – 75 823 Paris cedex 17) ou sur le site www.mtv.travel.

Article 12 : Droit de rétractation

Sauf les cas visés à l'article L221-2 du code de la consommation, en cas de souscription à distance (c'est-à-dire sur internet, par voie postale ou par téléphone), le Client a la faculté d'exercer son droit de rétractation dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception de la confirmation de souscription. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des frais si le Service n'a pas commencé au moment où le Client exerce son droit de rétractation.

Si le client a souhaité commencer à bénéficier du Service avant l'expiration du délai de rétractation, le client sera facturé au prorata temporis de l'utilisation effective du Service et de ses consommations.

Le Client perdra ce droit si le Service a été entièrement exécuté avant la fin du délai de rétractation.

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit informer le Service Clients de Keolis Montargis de sa décision au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, avant l'expiration du délai susvisé, soit par courriel en envoyant un formulaire disponible à l'adresse suivante : contact@amelys.fr courrier postal avec accusé de réception à l'adresse suivante : Maison de la Mobilité Amelys - 5 Place Mirabeau - 45200 Montargis

Article 13 : Application et opposabilité au règlement

Les présentes dispositions sont applicables à compter du 8 Juillet 2026.

Les CGVU s'appliquent à toute utilisation du Service par un Client.

Elles sont consultables sur le site Amelys.fr, sur l'application mobile Amelys, sur l'application Fredo, et en agence.

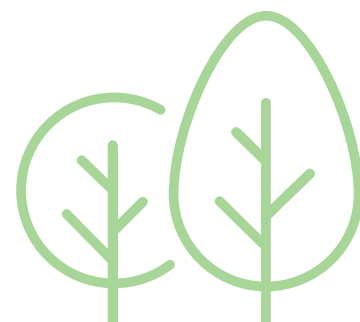
Un extrait est porté sur les cadrans horaires des poteaux « vélolib », et sur les paniers des Vélos ;

Lors de la validation d'une location sur le site internet, l'Utilisateur acceptera les dispositions de la dernière version en vigueur disponible sur le site Amelys. L'Exploitant se réserve le droit de modifier en tout ou partie, à tout moment, les dispositions des présentes CGVU notamment pour prendre en compte toute évolution légale, réglementaire, technique, ou tarifaire. En cas de modification, le Client en sera informé de manière claire et compréhensible sur un support durable au moins trente (30) jours avant la date de prise d'effet des nouvelles CGVU. Dans les deux cas, le Client n'acceptant pas la prise d'effet et les modifications réalisées pourra résilier le contrat.

Tout client du Service « Amelys-Vélolib' » s'engage à en prendre connaissance et à l'accepter avant la première utilisation du Service. L'Utilisateur reconnaît être parfaitement informé que son accord concernant le contenu du présent document ne nécessite pas la signature manuscrite ou électronique d'un document.

Article 14 – Droit applicable

Le Contrat est soumis à la législation française. Les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes CGVU seront, avant toute demande en justice, soumises à expertise amiable. En cas de désaccord, l'Abonné pourra saisir les juridictions compétentes.



GRILLE TARIFAIRE AMELYS VÉLOLIB'

Composant :		A facturer si :	Tarif
1	CADRE	Tordu ou fendu	451,70 €
2	FOURCHE	Tordue ou fendue	79,00 €
3	BATTERIE ARCADE	Cassée ou manquante	435,40 €
4	TIROIR BATTERIE	Cassé	59,00 €
5	CHARGEUR DE BATTERIE ARCADE	Bloc cassé ou connectique abimée	90,30 €
6	CONTACTEUR DE FREIN	Cassé	35,00 €
7	CAPTEUR DE PEDALAGE	Cassé	20,30 €
8	BOITIER DE COMMANDE	Cassé ou manquant	85,00 €
9	1 clé de la SERRURE BATTERIE	Cassé ou manquant	10,00 €
11	SERRURE BATTERIE + 2 clés	Cassé ou les 2 clés manquantes	44,70 €
12	FAISCEAU Câbles électrique fonctionnement VAE	Coupé ou détérioré	95,00 €
13	ROUE ARRIERE	Cassé ou manquant	80,20 €
14	ROUE AVANT Moteur Bafang	Tordue ou voilée non réparable	399,00 €
15	PNEUMATIQUE Pneu avant ou arrière	Crevé ou déchiré	34,50 €
17	CÂBLE + GAINÉ DE FREINS Avant ou Arrière	Cassé ou non fonctionnel	19,00 €
18	CÂBLE + GAINÉ DE DERAILLEUR Arrière	Cassé ou non fonctionnel	19,00 €
19	LEVIER DE FREIN Gauche	Cassé ou tordu	19,00 €
20	LEVIER DE FREIN Droit avec coupe circuit	Cassé ou tordu ou fil coupé	49,00 €
21	ETRIER DE FREIN Avant ou Arrière	Cassé	25,00 €
22	PEDALIER	Tordu ou non fonctionnel	40,00 €
23	MANETTE DE DERAILLEUR	Cassée	29,40 €
24	DERAILLEUR Arrière	Cassé ou tordu	40,00 €
25	CHAINE	Cassée ou usée ou trop rouillée	28,40 €
26	PEDALES	Cassées ou détériorées	26,40 €
28	CINTRE	Tordu	29,00 €
29	POTENCE	Tordu ou cassée	35,50 €
30	JEU DE DIRECTION	Usé	37,60 €
31	POIGNEE Droite + Gauche	Manquantes ou déchirées	13,00 €
32	SELLE	Manquante ou déchirée	45,70 €
33	TIGE DE SELLE	Tordue	32,50 €
34	SERRAGE DE SELLE	Non fonctionnel	12,20 €
35	CARTER DE ROUE ARRIERE	Cassé	59,00 €
36	CARTER DE PEDALIER	Cassé	24,00 €
37	BEQUILLE Simple	Cassée ou manquante	30,50 €
38	PANIER	Cassé ou manquant	40,60 €
39	1 clé de l'ANTIVOL	Cassé ou manquant	10,00 €
40	ANTIVOL U + 2 clés	Manquant ou les 2 clés manquantes	45,70 €
41	GARDE BOUE AVANT	Cassé ou manquant	27,40 €
42	SONNETTE	Cassée ou manquante	16,20 €
43	ECLAIRAGE Avant	Cassé ou manquant	37,60 €
44	ECLAIRAGE Arrière sur batterie	Cassé ou manquant	49,00 €
45	SET AUTOCOLLANTS (véloc)	Manquant ou partiellement retiré	50,80 €
46	FORFAIT PEINTURE Retouches partielles	Sur vélo neuf si détérioré	24,00 €
47	FORFAIT PEINTURE Retouches importantes	Sur vélo neuf si détérioré	49,00 €
48	PENALITE NETTOYAGE RETOUR VELO	Restitution non conforme	25,40 €